

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **9 juillet 2013**

Délibération n° 2013-4044

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fabrication et fourniture de mobilier urbain dessiné par Wilmotte - Marché annuel à bons de commande - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame la Conseillère Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : jeudi 11 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Jacquet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Millet, Morales, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Touléron, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna, Daclin (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Vullien (pouvoir à M. Abadie), Pédrini (pouvoir à M. Chabrier), M. Arrue, Mme Besson (pouvoir à M. Fournel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Fleury (pouvoir à M. Gléréan), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Imbert (pouvoir à Mme Laurent), Joly (pouvoir à M. Vincent), Justet, Lebuhotel (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Longueval (pouvoir à Mme Guillemot), Lyonnet (pouvoir à M. Rousseau), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Nissanian (pouvoir à M. Kabalo), Pili, Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Lambert), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Ghemri, MM. Giordano, Lelièvre, Louis, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 9 juillet 2013**Délibération n° 2013-4044**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Fabrication et fourniture de mobilier urbain dessiné par Wilmotte - Marché annuel à bons de commande - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-2972 du 21 mai 2012, le Conseil a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution d'un marché industriel à bons de commande pour la fabrication et la fourniture de mobilier urbain dessiné par Wilmotte pour l'année 2013, éventuellement renouvelable en 2014, 2015 et 2016 par reconduction expresse pour un montant annuel minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC, et pour un montant sur 4 ans d'un minimum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC et maximum de 6 400 000 € HT, soit 7 654 400 € TTC.

Ces prestations ont pour objet la fabrication et la fourniture de mobilier urbain (potelets, barrières, bancs, etc.), pièces détachées et accessoires dessinés par Wilmotte pour la Communauté urbaine de Lyon, la conception et le design industriel ayant fait l'objet d'un contrat spécifique.

Après avoir étudié les propositions des candidats et les offres de prix, la commission permanente d'appels d'offres du 18 janvier 2013 a déclaré le marché infructueux, au vu de la non-conformité des échantillons fournis par les candidats. La commission a décidé ce même jour de relancer la procédure par voie de marché négocié.

Il a donc été procédé à un marché négocié, sans publicité, avec tous les candidats ayant soumis des offres respectant les exigences relatives aux délais et modalités formelles de présentation des offres, conformément à l'article 35-I-1° du code des marchés publics.

Conformément aux articles 53, 66 et 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, par décision du 14 juin 2013, a classé et choisi l'offre de l'entreprise GHM pour un montant annuel minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC, et pour un montant sur 4 ans d'un minimum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC et maximum de 6 400 000 € HT, soit 7 654 400 € TTC.

Des échantillons ont été demandés dans ce marché et feront l'objet d'une indemnité de 3 000 € par entreprise. Le versement de cette indemnité est assujéti à la livraison effective des échantillons.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande concernant la fabrication et fourniture de mobilier urbain dessiné par Wilmotte et tous les actes y afférents, pour un montant annuel minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC, et un montant sur 4 ans d'un minimum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC et maximum de 6 400 000 € HT, soit 7 654 400 € TTC avec l'entreprise GHM.

2° - Décide l'attribution de l'indemnisation des échantillons d'un montant de 3 000 € à l'entreprise GHM et à l'entreprise SERI.

3° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016.

4° - La dépense correspondant à l'indemnisation, soit 6 000 €, sera imputée en section de fonctionnement - compte 6718 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2013.